

LA QUINZAINE DES PRIX ULTRA BAS



-60€

SALON DE JARDIN MERONE
Composé de :
1 canapé 2 places (dim. : 129 x 66 x 74 cm)
+ 2 fauteuils (dim. : 72 x 66 x 74 cm)
+ 1 table basse (dim. : 59 x 46 x 40 cm)
En polypropylène aspect résine tressée
Avec coussins d'assise
Couleurs : noir

PRIX CONSEILLÉ^(A) 159€
99€
LE PRODUIT
DONT 6,01€ D'ÉCO-PARTICIPATION



Fonctionne au bois et au charbon de bois.

-50€

BRASÉRO/GRILL
Dim. monté : 61 x 61 x 103 cm
Dim du bol : Ø 58 cm
En acier
Plaques de cuisson en fonte 14 parties grill et 2 parties plancha

PRIX CONSEILLÉ^(A) 149€
99€
LE PRODUIT



-100€

ENSEMBLE TABLE ET FAUTEUILS REIMS
Composé de : 1 table rectangulaire
Dim. : 150 x 90 x 75,5 cm
Structure en acier époxy,
plateau table en verre trempé épaisseur 5mm
+ 6 fauteuils empilables
Dim. : 56,5 x 64 x 91 cm
Structure en acier époxy, toile en polyester
enduit polychlorure de vinyle
Couleurs : anthracite ou vert kaki

PRIX CONSEILLÉ^(A) 379€
279€
LE PRODUIT
DONT 5,51€ D'ÉCO-PARTICIPATION



L'ensemble :
table
+ 6 fauteuils

2+1 OFFERT

9,98€
LES 3 PRODUITS
SOIT **3,33€**
LE PRODUIT

TERREAU UNIVERSEL TERRASAN
Sac de 50L
Utilisable en agriculture biologique
Vendu seul : 4,99€
Le L : 0,10 €
Le L des 3 : 0,07 €



-50%

GRANDE BOUGIE PARFUMÉE
Pot en verre avec couvercle en acacia,
cire de paraffine
Ø 11 x 16,5 cm
Parfums au choix

PRIX CONSEILLÉ^(A) 10,99€
5,49€
LE PRODUIT

-35%

COFFRE DE RANGEMENT ALPHA 340L
Dim. : 118 x 59 x 57 cm
En polypropylène anthracite
Verrouillage possible avec cadenas (non fourni)

PRIX CONSEILLÉ^(A) 39,99€
24,99€
LE PRODUIT
DONT 2,82€ D'ÉCO-PARTICIPATION



Avec roulettes pour faciliter le rangement.

2+1 OFFERT

6,98€
LES 3 PRODUITS
SOIT **2,33€**
LE PRODUIT

PLANTES AROMATIQUES^(B)
Pot de 14 cm
Au choix : Persil, Thym officinal ou citron,
Romarin, Sauge officinale, Menthe, Origan,
Vendu seul : 3,49 €



(A) Prix conseillé par Coopérative U aux magasins U participant à l'opération.
(B) Conformément à la réglementation européenne en vigueur.

(C) Pour la région Corse, sous réserve de l'autorisation de l'autorité compétente (Cf. Arrêté préfectoral du 30 avril 2015 relatif à la prévention de l'introduction de *Xylella fastidiosa* en Corse).